

Dossier de presse 04/12/2023



## **Orientations budgétaires 2024**

Le Département de l'Aube adapte son budget pour poursuivre son action au profit des Aubois, des communes et intercommunalités, et des associations

« Les Départements n'ont jamais connu une telle situation financière » alertait François Sauvadet, président des Départements de France (associations d'élus représentants les Départements) le 8 novembre dernier dans les colonnes des Echos, alors que s'ouvraient à Strasbourg les Assises de l'association.

La situation des finances des Départements se tend en effet très nettement, sous l'effet de dépenses qui s'accentuent (inflation, ressources humaines, charges sociales, obligations d'adaptation aux enjeux énergétiques ...), et alors que les recettes sont fragilisées (baisse des DMTO dits « les frais de notaires », perte d'autonomie fiscale, Dotation globale de fonctionnement non indexée sur l'inflation et des compensations partielles de dépenses subies ...).

Le Département de l'Aube ne fait pas exception à la règle. Il subit cet effet « ciseaux » comme les autres.

En pareille situation, le choix de toute collectivité qui y est confrontée la conduit généralement à réduire de façon drastique les investissements. Le Département de l'Aube fait un autre choix. Ce dernier est possible du fait de la solidité de ses finances basée sur un endettement très faible.

Ainsi en 2024 et pour les années à venir, par un recours maitrisé à l'emprunt, il continue d'investir en soutenant également par des aides financières conséquentes, les communes et intercommunalités. Ce choix politique fort et stratégique permettra de poursuivre l'équipement du territoire et de renforcer son attractivité

Dans ce contexte, tout comme il adaptera ses priorités d'investissements, le Département revoit ses aides en particulier au profit des communes et des intercommunalités : simplification, ajustement des taux et création d'une aide aux communes de moins de 250 habitants.

# 1 Orientations budgétaires pour 2024 : les tensions sur les finances publiques n'épargnent pas l'Aube

### Un budget adapté pour 2024 qui ne compromet pas l'investissement

Cinquième commission - Rapport 1

Les orientations budgétaires (OB) ont pour objectif de tracer les contours du budget de l'année à venir. Il s'agit d'une exigence légale qui doit être réalisée dans les deux mois avant le vote du budget.

Avec ces OB, la collectivité se projette sur 2024, une année qui s'inscrit dans un contexte financier plus compliqué avec :

- d'importantes contraintes et des incertitudes sur l'évolution des dépenses, notamment de fonctionnement (augmentation des dépenses sociales et de la ressource humaine, coût des énergies, inflation...) pour l'essentiel non maitrisable par lui,
- une dégradation rapide de l'épargne (baisse des DMTO), qui conduit le Département à avoir recourt à l'emprunt pour poursuivre ses investissements sur le territoire.

Sans prudence, les marges de manœuvre pourraient rapidement se restreindre pour la collectivité. Toutefois, le Département de l'Aube n'est pas démuni : il se prépare à traverser cette période de tension financière, tout en poursuivant son travail sur le territoire.

Pour l'année 2024, l'équilibre du budget s'exprime de cette manière :

- les recettes de fonctionnement et d'investissement devraient s'élever à 441 M€ (dont emprunt d'équilibre), contre 434,5 M€ aux OB 2023,
- les dépenses de fonctionnement devraient s'établir à 349 M€ contre 330 M€ aux OB 2023,
- le niveau d'autofinancement ainsi dégagé serait de 20,5 M€ contre 25,5 M€ aux OB 2023,
- les dépenses d'investissement sont prévues à hauteur de 92,4 M€ contre 105 M€ aux OB 2023,
- pour soutenir l'effort d'investissement, un emprunt de 55,2 M€ est inscrit. Il sera ajusté lors du Budget supplémentaire 2024 en fonction des possibilités offertes par l'affectation de l'excédent de l'exercice 2023.

Prévisions budgétaires 2024 (budget principal)		
	Dépenses	Recettes
Investissement	92 M€	72 M€ (dont emprunt d'équilibre)
Fonctionnement	349 M€	369 M€
total	441 M€	441 M€

### Les Départements, grands perdants du contexte national et international

Cinquième commission - Rapport 1

Le débat d'orientations budgétaires s'ouvre alors que les tensions sur les finances publiques sont évidentes. Elles découlent à la fois d'une situation nationale (envolée du coût des énergies, baisse du pouvoir d'achat) et internationale (Guerre en Ukraine dont les répercussions se font encore sentir) qui s'imposent à tous.

Toutes les collectivités sont concernées, mais de manière inégale. Ainsi pour les Départements, les difficultés s'annoncent plus importantes. Leur épargne brute pourrait baisser en 2024 de 40 % en moyenne (contre 3 % pour les communes et les intercommunalités et 12 % pour les régions).

Plusieurs raisons pour expliquer cette baisse :

- la crise du marché immobilier prive les Départements de recettes substantielles alors que 10 % de leurs ressources proviennent des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), les « frais de notaire » qu'ils perçoivent sur chaque transaction. Selon une enquête de Départements de France (ADF) auprès de 66 départements, « nous avons en moyenne perdu de 17 à 20 % de nos recettes de DMTO à ce stade de l'année », a indiqué François Sauvadet, président des Départements de France.

  L'Aube n'échappe pas à cette baisse même si elle semble mieux résister, du fait de sa ruralité. Au 31 octobre 2023, les recettes encaissées ont chuté de 14,51 %.

  C'est d'autant plus inquiétant que les Départements n'ont plus d'autonomie fiscale.

  Leur seul moyen d'action pour maitriser le budget est d'arbitrer sur les investissements.
- les conséquences du projet de loi de finances 2024 (adopté le 9 novembre 2024) avec :
  - .une baisse du produit de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). 1,8 M€ de perçus en moins par le Département de l'Aube.
  - **.la réforme du potentiel fiscal et financier** qui a des conséquences sur la Dotation globale de fonctionnement (DGF) des Départements.
- **l'augmentation des dépenses imposées** par l'État aux Départements et non compensées intégralement par celui-ci :
  - .l'augmentation (légitime) du coût de la masse salariale du personnel départemental et des organismes sous la responsabilité des Départements liée à des décisions gouvernementales (Ségur de la Santé, revalorisation du point d'indice de 1,5 % en juillet 2023, prime « pouvoir d'achat »);
  - **.l'augmentation des dépenses sociales** (APA, PCH, RSA). Dans un contexte de difficultés sociales importantes et du vieillissement de la population, ces dépenses augmentent mécaniquement :
  - .la flambée des coûts de l'énergie (carburant, électricité, gaz ...).

Le Département de l'Aube n'est pas épargné par ces tensions. Pour les deux ou trois prochaines années, il aura recours à l'emprunt pour faire face à « l'effet ciseaux » entre les dépenses et les recettes

Toutefois, grâce à une situation financière saine et solide, dont l'emprunt a toujours été raisonné, ces dernières années, voire inexistant, ce recours ne devrait pas peser lourdement sur les finances futures.

## Le Département maintient son rôle et son ambition pour l'Aube et les Aubois

Cinquième commission - Rapport 1

Dans ce contexte économique nouveau, le Département de l'Aube maintient l'ambition de ses politiques publiques. En 2024, l'emprunt de 55 M€ permettra de maintenir un niveau d'investissement à 92 M€, et ainsi d'assumer toutes les missions du quotidien, essentielles pour les personnes les plus fragiles, dans les solidarités humaines comme dans les solidarités des territoires. Des missions pour lesquelles le Département de l'Aube va plus loin encore que ses seules obligations réglementaires.

#### Les solidarités humaines

**Protection de l'enfance** : mise en œuvre de nouvelles formes d'accompagnement, augmentation du nombre de place d'accueil et soutien des professionnels du secteur.

**Vieillissement et handicap** : schéma départemental de l'autonomie, soutien à l'habitat inclusif, augmentation de l'APA, de la dotation qualité pour les EPHAD et de la PCH, restructuration d'établissements.

**Insertion** : soutien aux emplois Contrat initiative emploi (CIE), soutien à l'insertion par l'activité économique, convention avec les Chambres consulaires, soutien au dispositif Territoire zéro chômeur, augmentation du RSA et du FSL.

**Collèges – Education** : création d'un Conseil départemental des jeunes, soutien énergétique des établissements, soutien aux projets éducatifs, poursuite du soutien à l'enseignement supérieur.

**Transition environnementale** : développement de la plateforme Manger Local, soutien au Plan alimentaire territorial, schéma des Espaces naturels sensibles, poursuite de Karos (covoiturage).

**Aide à l'habitat** : mise en place d'un programme d'intérêt général départemental, soutien aux Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH).

**Culture** : fonctionnement de la Cité du vitrail, du site d'Avalleur et de la Médiathèque départementale de l'Aube, soutien à l'agence départementale du tourisme.

**Sport** : démarche autour des Jeux de Paris 2024, soutien aux associations sportives, Centre sportif de l'Aube.

**Sécurité civile** : contribution au Service départemental d'incendie et de secours (Sdis) pour faire face aux charges de ressources humaines et aux investissements.

#### Les solidarités territoriales

En 2024, le Département poursuivra son programme d'investissement vers deux axes :

- les investissements propres du Département,
- les projets portés par des tiers (Communes, intercommunalités et associations).

De nombreux projets restent encore à réaliser et à poursuivre sur le territoire :

- **entretien du patrimoine bâti du Département** pour faire face aux obligations réglementaires et aux enjeux de la transition énergétique,
- programme d'entretien des collèges (ex : reconstruction du collège de Ste-Savine),
- renforcement de l'attractivité des sites culturels et sportifs,
- amélioration et restructuration de certains bâtiments qui accueillent du public (recherche d'un nouveau site pour le CMS de Troyes),
- **programme routier** (entretien des routes, aménagement spécifique comme la zone commerciale de Saint-Parres-aux-Tertres, aires de covoiturage),

- transition environnementale : étude des mobilités douces, schéma en matière d'eau potable,
- électrification de la ligne 4, réfection de la piste d'atterrissage de l'aéroport de Barberey-Saint-Sulpice,
- amélioration du site de l'UTT, soutien au développement des activités du groupe Y-Schools,
- soutien aux territoires : refonte du dispositif d'aides aux communes et création d'une aide aux très petites communes.

## Repenser l'aide financière aux territoires pour continuer à soutenir leur développement

Cinquième commission - Rapport 5

2017-2023 : Les dispositifs d'aides en investissement des collectivités territoriales

En 2017, l'Assemblée départementale a décidé de mettre en place le **Plan de soutien aux projets structurants des territoires** afin d'apporter son concours à des projets portés par les communes, les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les associations.

Depuis, près de 69 M€ d'aides ont été votés à ce titre engageant 193 projets qui représentent plus de 250 M€ d'investissements au total (hors FTTH « Fiber to the home »: + 7,9 M€).

Les réalisations répondaient à des besoins de la vie courante (maisons de santé pluridisciplinaires, terrains synthétiques, acquisition-aménagement de friches industrielles, structure pour la petite enfance, etc.) ou préservaient le développement futur (acquisitions de réserves foncières).

Entre temps, en 2018, le Département a porté son effort vers deux autres dispositifs d'aides en investissement des collectivités territoriales en :

- refondant les dispositifs d'aides aux projets scolaires, sportifs, socioculturels et patrimoniaux avec une augmentation du taux de soutien, ce qui lui a permis d'aider 669 projets de 2018 à 2023 pour près de 29 M€ ;
- créant un « hors dispositif » pour accompagner exceptionnellement certains projets (acquisitions de parcelles, soutien aux projets locaux...). A ce jour, on en dénombre 338 soutenus pour près de 10 M€.

Sur la période 2017-2023, le Département a apporté un soutien massif aux territoires, leur permettant ainsi de renforcer leur attractivité.

Si le Département s'est toujours donné comme principe de permettre ce développement de manière homogène, il reste néanmoins des communes qui n'ont bénéficié d'aucune aide, faute de projets entrant dans le cadre des dispositifs en place jusqu'à présent. Souvent il s'agit des plus petites, celles de moins de 250 habitants.

#### 2024 : deux nouveaux dispositifs d'aides

La refonte de tous ces dispositifs d'aides financières aux collectivités doit répondre à trois enjeux :

- permettre un soutien encore plus équilibré,
- réussir à le faire dans ce contexte budgétaire -plus contraint-,
- simplifier et clarifier l'ensemble de ces aides.

#### • Un dispositif unique pour les bâtiments

Il y aura désormais un unique dispositif d'aide aux projets bâtimentaires et d'équipements communaux et intercommunaux sur la base des taux antérieurs à 2017, dont :

- le taux de base fixe repasse à 10%,
- le taux complémentaire de 15 % maximum pour les communes et de 5% pour les EPCI reste inchangé,
- l'aide départementale sera plafonnée à 1M€ par projet,
- l'attribution aura une durée, avec un début du chantier dans les 2 ans,
- le nombre de projets aidés chaque année, par collectivité, ne sera pas limité.

#### Trois exceptions à ces règles :

- les **équipements sportifs couverts** utilisés par les collégiens, dont le taux d'aide est maintenu à 50 %,
- les **dossiers déposés avant le 1**<sup>er</sup> **novembre 2023**, qui après études pourraient bénéficier de l'ancien système d'aide,
- les **dossiers à vocation économique**, que le Département continuera à soutenir grâce au fonds Andra (1,2 M€ par an).

#### Un dispositif pour les plus petites communes

Un nouveau dispositif sera dédié aux communes de moins de 250 habitants, soit 240 communes auboises. L'objectif est d'aider ces communes à financer leur petit investissement (achat d'équipement, travaux routiers, rénovation de bâtiments communaux...).

Le nombre de projets sera limité à deux par an, avec un taux de soutien de 50 % et un plafond de 10 000 € de subvention annuelle.

480 projets pourraient ainsi potentiellement être aidés chaque année pour 1 M€.

Avec ce nouveau système, le Département de l'Aube maintient un soutien important au territoire au titre de sa mission de solidarité territoriale. Il parvient notamment a aidé les petites communes de moins de 250 habitants dont le rôle d'animation du territoire est primordial. Les dispositifs d'aide aux associations restent, quant à eux, inchangés.

## 2 Au fil des rapports...

## Une convention pour améliorer et moderniser la gestion financière

Cinquième commission - Rapport 4

Une convention de services comptables et financiers 2023-2026 est signé lors de cette réunion du Conseil départemental entre la Direction départementale des finances publiques de l'Aube, la Paierie départementale et le Département de l'Aube. Ce document traduit les bonnes relations entre ces institutions et doit permettre de :

- améliorer et sécuriser l'efficacité des procédures pour optimiser la chaine des dépenses,
- améliorer l'efficacité des procédures en optimisant la chaîne des recettes,
- améliorer la qualité comptable et le contrôle interne,
- développer l'expertise financière et fiscale au service des décideurs locaux.

## Transparence de la gestion publique : connaître l'action du Département de l'Aube

Dans une démarche de transparence de la politique publique, cette réunion publique de l'Assemblée départementale rend accessible au plus grand nombre des informations sur le fonctionnement de la collectivité.

Ainsi, il est rendu compte des délégations consenties au président du Département, en matière de :

- emprunt (5<sup>è</sup> commission Rapport 6),
- marchés publics (5<sup>è</sup> commission Rapport 7),
- contentieux (5<sup>e</sup> commission Rapport 8),
- gestion du fonds de solidarité pour le logement (1è commission Rapport 1).